

Maladie à virus Ebola : Appel à la vigilance Écllosion en Ouganda

Contexte

Cet appel à la vigilance est destiné à tous les professionnels de la santé de la région de la Capitale-Nationale. Une écllosion de maladie à virus Ébola a lieu actuellement en Ouganda. Nous vous informons de la situation actuelle et de mesures à prendre. La situation évolue rapidement et les consignes sont sujettes à changement.

ÉTAT DE LA SITUATION ACTUELLE

- Une nouvelle écllosion de la maladie à virus Ébola de souche Soudan a été déclarée en Ouganda le 20 septembre 2022.
- En date du 30 octobre 2022, 150 cas ont été déclarés (129 confirmés par laboratoire), dont 58 décès, affectant plusieurs districts. Quelques cas ont été déclarés récemment dans la capitale, Kampala. ([OMS](#))
- La maladie à virus Ébola de souche Soudan est une fièvre hémorragique grave et souvent mortelle, avec un taux de létalité entre 41% et 100%.
- La transmission du virus se fait via les fluides corporels et le sang principalement par contacts directs ou par gouttelettes. La transmission aérienne est théorique.
- La période d'incubation est de 2 à 21 jours. Une personne infectée est contagieuse à partir du début de ses symptômes, principalement la fièvre.
- Il n'existe pas encore de vaccin autorisé ou de traitement curatif pour la maladie à virus Ébola de souche Soudan, seulement des traitements de support.

MESURES DE CONTRÔLE EN PLACE

- L'agence de santé publique du Canada a élevé le niveau de conseils de santé aux voyageurs [au niveau 2](#). Les voyageurs en Ouganda doivent prendre des précautions sanitaires spéciales.
- Des mesures sont prises aux frontières canadiennes pour les voyageurs en provenance de l'Ouganda et la santé publique sera avisée de l'arrivée de tout voyageur à risque.
- La santé publique provinciale et régionale s'occupe d'évaluer et d'isoler au besoin les voyageurs.
- Des voyageurs de retour de l'Ouganda peuvent avoir à consulter les services de santé.
 - Un voyageur symptomatique doit d'abord aviser la santé publique, qui coordonnera la visite à l'urgence.
 - Cela dit, dans le cas où un voyageur consulterait directement un milieu de soins, le pré-triage rapide des usagers à risque et la mise en place immédiate des mesures de prévention des infections sont essentiels.

MESURES DE CONTRÔLE ATTENDUES DANS LES MILIEUX

1. Établir le pré-triage des usagers à risque de la maladie à virus Ébola dès leur arrivée au milieu de soins, afin de les isoler dans une pièce avec porte fermée et les évaluer.
2. Être prêt à suivre la démarche si un usager est à risque de maladie à virus Ébola à la suite du pré-triage, **selon les directives du tableau suivant** :

TRIAGE À FAIRE POUR IDENTIFIER LES PERSONNES À RISQUE		
Étape	Consigne	Informations
Étape 1 PRÉ-TRIAGE DÈS L'ARRIVÉE DE L'USAGER	Poser les questions de pré-triage	Dans les 21 derniers jours :
		1. Avez-vous voyagé en Ouganda (ou autre zone à risque)?
		2. Avez-vous fait de la fièvre? OU Avez-vous des symptômes compatibles avec la maladie à virus Ebola (diarrhées, vomissements, saignements OU une combinaison de symptômes non spécifiques, tels que fatigue, faiblesse, céphalée, douleur abdominale, myalgies, arthralgies, etc.)?
Si l'utilisateur répond aux 2 critères de pré-triage, passez à l'étape 2		
PRISE EN CHARGE DE L'USAGER À RISQUE SUITE AU PRÉ-TRIAGE		
Étape 2 ISOLEMENT DE L'USAGER À RISQUE	Isoler l'utilisateur pour une possibilité de maladie à virus Ebola	Appliquer les mesures de prévention et contrôle des infections aériennes et contacts avec protection oculaire : <ul style="list-style-type: none"> • Blouse imperméable à manches longues, gants recouvrant les poignets, appareil de protection respiratoire N-95 et protection oculaire; • Mettre l'utilisateur dans une chambre à pression négative, et si impossible, dans une pièce séparée avec porte fermée; • L'utilisateur doit porter un masque de procédure.
Après avoir isolé l'utilisateur, passez à l'étape 3		
Étape 3 ÉVALUATION MÉDICALE	Un professionnel de la santé doit évaluer l'utilisateur pour savoir s'il répond aux critères d'un cas suspect (INSPQ). ÉVITER LES CONTACTS NON ESSENTIELS AVEC L'USAGER.	Au moins 1 critère clinique :
		1. Fièvre soudaine; OU 2. Symptômes compatibles avec la maladie à virus Ebola (diarrhées, vomissements, saignements OU une combinaison de symptômes non spécifiques, tels que fatigue, faiblesse, céphalée, douleur abdominale, myalgies, arthralgies, etc.).
		ET Au moins 1 critère épidémiologique :
		1. Usager ayant séjourné dans une zone à risque dans les 21 jours précédant le début des symptômes ET chez qui on ne peut pas exclure une exposition sans protection appropriée. OU 2. Usager chez qui on documente dans les 21 jours précédant le début des symptômes : <ul style="list-style-type: none"> a. Un contact étroit avec un cas de maladie à virus Ebola ou un spécimen clinique d'un cas confirmé de maladie à virus Ebola; OU <ul style="list-style-type: none"> b. Des relations sexuelles avec un cas confirmé de maladie à virus Ebola dans les 13 premières semaines de la maladie chez ce cas confirmé.
Pour de l'assistance, contactez la direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale Nationale 418-666-7000, option 3, puis option 1		
Si l'utilisateur répond à au moins 1 critère clinique ET au moins 1 critère épidémiologique, passez à l'étape 4.		

Étape 4 GESTION DU CAS SUSPECT	Aviser la direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale SANS DÉLAI	Composez le 418-666-7000, option 3, puis option 1 Veuillez noter qu'en dehors des heures ouvrables, l'appel sera transféré automatiquement à un téléphoniste qui fera signaler le médecin de garde en maladies infectieuses.
	Si vous vous trouvez dans un établissement hospitalier	- Aviser l'équipe locale de prévention et contrôle des infections ET - Aviser le médecin microbiologiste-infectiologue de garde SANS DÉLAI
	Ne pas faire de prélèvement avant de communiquer avec la santé publique.	AVANT de faire tout prélèvement, avisez la santé publique car plusieurs précautions cruciales doivent être prises et le prélèvement doit être autorisé avant d'être effectué.
	Attendre les directives de la santé publique avant de diriger l'utilisateur vers un autre milieu de soins	AVANT de transférer l'utilisateur vers un autre milieu de soins, avisez la santé publique. Le transfert vers un établissement de soins désigné sera organisé en collaboration avec la santé publique et l'établissement désigné. Si la situation est urgente, composez le 911 en mentionnant la possibilité d'Ébola. Les centres désignés pour la région de la Capitale-Nationale sont l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour la clientèle adulte et le CHUL pour la clientèle pédiatrique.

À RETENIR

- Mettre en place un mécanisme de pré-triage efficace;
- Isoler l'utilisateur possiblement atteint de maladie à virus Ebola en appliquant les mesures PCI aériennes et contact avec protection oculaire;
- Aviser la Direction de santé publique sans délai;
- Ne pas faire de prélèvements avant de communiquer avec la Santé publique;
- S'assurer que les équipements de protection individuels aériens et contacts avec protection oculaire soient disponibles et que la formation des travailleurs de la santé dans votre milieu soit à jour.

Pour plus de renseignements sur les mesures complémentaires :

[MSSS: Outil d'aide à la décision pour les maladies infectieuses lors de l'arrivée des usagers aux services d'urgence](#)

[INSPQ : Maladie à virus Ebola : mesures de prévention et de contrôle pour les hôpitaux](#)

[LSPQ: Guide pratique pour les demandes d'analyses de laboratoire pour des patients chez qui une MVE est suspectée](#)

Pour plus de renseignements sur le virus Ebola :

[Institut national de santé publique du Québec \(INSPQ\)](#)

[Ministère de la santé et des Services sociaux \(MSSS\)](#)

[Agence de la santé publique du Canada \(ASPC\)](#)

[Centers for disease control and prevention \(CDC\)](#)

[Organisation mondiale de la santé \(OMS\) : maladie à virus Ébola](#)

[Organisation mondiale de la santé : Éclosion de la maladie à virus Ebola de souche Soudan en Ouganda](#)

[Organisation mondiale de la santé : Bulletin hebdomadaire sur les éclosions et autres urgences](#)

Les Info-MADO sont accessibles [en ligne](#).

Pour joindre la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale :

- ▶ Téléphone : 418 666-7000, option 3, option 1
- ▶ Télécopieur confidentiel : 418 661-7153

Préparé par Dre Patricia Michaud, Dre Sara-Jeanne Pelletier et Thierry Arseneau, résident en santé publique et médecine préventive, R4.
Inspiré du document « Conduite face à un cas suspect de maladie à virus Ébola » de la direction régionale de santé publique de Montréal du 27 octobre 2022.